

Les invités

Une réforme des retraites correcte et consensuelle

Olivier Deprez* et Jorge Serra**

Dans l'article ci-dessous, publié dans la «NZZ» le 14.12.2011, un partisan de la baisse du taux de conversion LPP en mars 2010 (O. Deprez) et un adversaire (J. Serra) présentent une proposition de nouveau projet. La réforme ne conduirait à aucune baisse des prestations, mais à une hausse des contributions et une solution de pool durant la phase intermédiaire.

Le 7 mars 2010, la baisse du taux de conversion LPP a été refusée à une proportion de 73% par le peuple suisse. Le taux de conversion détermine le niveau des rentes en fonction du capital-retraite. L'absence d'une compensation, qui devrait permettre de servir au maintien du niveau de vie à travers le premier et le deuxième pilier, a largement contribué au résultat du vote. Les adversaires du projet ont toujours affirmé qu'ils n'étaient pas opposés à un taux de conversion techniquement correct, à condition de prendre des mesures d'accompagnement.

La solution de pool proposée offre la possibilité de baisser d'un seul coup le taux de conversion de 6,8 à 6,2% d'une façon socialement acceptable

Cet article doit être interprété comme une proposition de baisse possible du taux de conversion accompagnée d'un paquet de mesures permettant d'alléger la diminution des prestations. Car sans mesures d'accompagnement une nouvelle tentative d'abaissement du taux de



*Actuaire, expert en prévoyance, ancien membre de la Commission fédérale LPP (jusqu'à fin 2011)



**Secrétaire du Syndicat des services publics (SSP), vice-président du conseil de fondation de la caisse de pension de la Ville de Zurich

conversion aurait beaucoup de peine à être acceptée en votation.

Une première baisse du taux de conversion de 7,2 à 6,8% a été décidée avec la première révision de la LPP. La baisse a été mise en œuvre par étapes à partir de 2005 et s'achèvera en 2014. La mesure a été accompagnée d'un relèvement du salaire coordonné (le nouveau salaire coordonné est la partie du salaire annuel comprise entre 24 360 et 83 520 francs).

L'inconvénient de cette ancienne solution réside dans la lenteur de la mise en œuvre de la baisse du taux de conversion et le retard dans la prise en compte de l'augmentation de l'espérance de vie. De fait, beaucoup de caisses de pension doivent aujourd'hui payer des rentes qui ne peuvent pas être entièrement financées par l'avoire de retraite. De plus, personne ne comprend vraiment l'écart grandissant qui se situe entre le taux de conversion minimum et les taux de conversion réglementaires des caisses de pension «enveloppantes» (plan d'assurance qui va au-delà du plan LPP). La conséquence de cette tendance se lit dans la tendance à la séparation du deuxième pilier (split), un phénomène qui n'a jamais été dans les intentions du législateur.

Notre proposition pour une prochaine baisse du taux de conversion se base sur la procédure suivante:

– Le taux de conversion LPP est abaissé en 2015 en une seule fois de 6,8 à 6,2%.

– Pour atteindre l'objectif de maintien du niveau des prestations, le salaire coordonné est augmenté dans la mesure où le montant de coordination qui représente aujourd'hui 7/8 de la rente AVS maximale est diminuée à 6/8. De plus, les bonifications de vieillesse seraient relevées uniformément de 0,5 point de pourcentage. Le tout conduirait à un coût annuel d'en moyenne 1,7% du salaire coordonné selon la LPP (dans les caisses de pension enveloppantes

ces coûts supplémentaires seraient inférieurs ou même inexistantes). Ainsi l'objectif de maintien des prestations à long terme serait atteint; et pour les bas revenus il serait même amélioré.

– Comme mesure compensatoire pour les assurés les plus âgés, l'avoire de vieillesse LPP serait accru d'un point de pourcentage, en fonction de l'année, immédiatement au moment de l'entrée à la retraite. Cette augmentation n'interviendrait que sur la partie de l'avoire vieillesse transformée en rente et non pas versée sous forme de capital unique. Pour les hommes nés en 1950 et les femmes nées en 1951, l'augmentation atteint 8,8% et elle est réduite de 0,8 point de pourcentage pour chaque année ultérieure. Pour les hommes nés en 1961 et les femmes nées en 1962 il n'y aurait plus de compensation.

L'augmentation de l'avoire de vieillesse doit naturellement être financée et il est également clair que le besoin financier correspondant varie fortement de caisse en caisse et d'année en année. Il s'agirait d'offrir ici une solution de pool pour garantir la stabilité financière et la prévisibilité afin de protéger les caisses de pension respectivement les assurés et les employeurs de trop fortes fluctuations et coûts.

Pour jouer ce rôle de récipient, le fonds de garantie existant se prête, qui a entre autres le devoir de verser des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable. En tant que complément à l'actuelle déclaration, chaque caisse de pension qui participe à l'application du régime obligatoire (caisses enregistrées) devrait annoncer annuellement au fonds de garantie le total des avoirs de vieillesse LPP qui seront transformés en une rente. Le fonds de garantie rembourse les augmentations correspondantes de l'avoire de vieillesse. A l'inverse, l'ensemble des caisses de pension enregistrées devraient verser une contribution supplémentaire au fonds de

garantie. Nous estimons que les coûts devraient s'élever au début à 0,6% des salaires coordonnés selon la LPP. Les dépenses devraient diminuer ensuite progressivement. Cela donnerait la possibilité, soit de réduire successivement la prime, soit de créer une provision en vue d'une baisse ultérieure du taux de conversion.

La solution de pool proposée offre la possibilité de baisser d'un seul coup le taux de conversion de 6,8 à 6,2% d'une façon socialement acceptable. Les mesures mises en œuvre pour l'assurance invalidité pour réduire les coûts devraient également profiter à la LPP. Si en même temps, une transparence accrue et certaines améliorations pouvaient intervenir sur les coûts de gestion de fortune et les primes de risque dans les fondations collectives des assureurs privés, le deuxième pilier pourrait pour une fois alimenter positivement les colonnes des journaux.

Traduction: Emmanuel Garesuss

>> Sur Internet

Retrouvez sur notre site de nouvelles contributions d'invités extérieurs, ainsi que l'ensemble des articles écrits dans cette page par des invités

www.letemps.ch/forum_eoc

Périscope

Téléphonie mobile

● La contre-offensive contre Free Mobile, la dernière arrivée sur le marché français, s'organise. Orange, SFR et Bouygues viennent d'annoncer des offres sem+blables par l'intermédiaire de leur filiale respective. Mais, selon *Le Monde* de jeudi, la guerre commerciale a aussi lieu sur le terrain de la communication. Les grands veulent faire croire que Free Mobile ne dispose pas de toute l'infrastructure nécessaire et doit compter sur les autres fournisseurs pour satisfaire ses clients. Selon *Le Monde* de jeudi, Free Mobile susciterait entre 100 000 et 150 000 abonnements quotidiens. Le prix – 19,90 euros – est en effet un argument de vente imbattable.

La Chine se met au vert?

● «2012, l'année de la révolution verte en Chine?» L'économiste Alexandre Kateb se pose la question dans *La Tribune* de jeudi. Alors que la consommation d'énergie a pratiquement triplé au cours de ces dix dernières années et que la Chine est passée

La Tribune

devant les Etats-Unis en termes d'émissions de CO₂, «les autorités chinoises commencent à se poser la question, ne serait-ce que pour des questions de rarefaction des ressources», relève-t-il. Outre le plan quinquennal 2011-2015, qui vise à baisser de 16% la consommation en énergie, et la piste du développement des énergies renouvelables qui est évoquée, on parle désormais en Chine de limiter en volume la consommation d'énergie fossile. «L'adoption d'un tel plafond serait une véritable révolution», note Alexandre Kateb.

Le FMI appelle à l'aide

● Selon le *Wall Street Journal* de jeudi, le Fonds monétaire international a besoin d'un moins 500 milliards de dollars, en dessus des 200 milliards promis en prêts le mois dernier par les pays de la zone euro. A présent, le fonds dispose de 400 milliards, insuffisant, selon lui, au cas où de nouveaux pays venaient à frapper à ses portes.

Vaisseaux trop nombreux

● «Le Baltic Dry Index, qui mesure l'évolution du coût de transport maritime pour le vrac sec sur 24 routes maritimes différentes, est en train de couler», note *Les Echos* dans son édition d'hier. Considéré

Les Echos

comme «l'un des indicateurs de tendance les plus fiables de la conjoncture industrielle mondiale, [...] ce n'est plus le cas aujourd'hui», poursuit néanmoins le quotidien français. Car la raison de la chute de cet indice – à son plus bas depuis trois ans avant-hier – est propre au secteur du transport maritime. «L'offre de vaisseaux a beaucoup augmenté après 2007-2008, explique *Les Echos*. Aujourd'hui elle semble trop importante pour répondre à une demande qui s'est réduite en raison d'un contexte économique délicat et incertain.» Les conditions climatiques (pluies diluviennes au Brésil, cyclone en Australie) sont également en cause. Tout comme le ralentissement de la demande chinoise

Gérants de hedge funds sous les verrous

● Le FBI a arrêté trois gérants de hedge funds mercredi matin aux Etats-Unis. «Ils sont poursuivis pour une affaire de délit d'initié et encourrent jusqu'à 20 ans de prison», révèle *The Financial Times* ce jeudi. L'arrestation fait suite aux révélations de trois autres personnes impliquées qui ont accepté de coopérer avec les autorités américaines. D'après le journal anglo-saxon, le «cercle d'amis» travaillait autrefois dans une société d'investissement et aurait échangé des informations sur plusieurs sociétés informatiques contre des conseils et de l'argent. «Level Global – l'un des hedge funds impliqués – aurait ainsi réalisé un gain de 57 millions de dollars en traitant les actions Dell. Le plus grand profit jamais réalisé sur l'aide d'un seul conseil frauduleux», rapporte *The Financial Times*. **LT**

Analyse

Marché hypothécaire: le régulateur n'a pas choisi la meilleure bride



Servan Peca

«Prenez garde, soyez raisonnables. Le marché hypothécaire progresse trop vite, et certains d'entre vous font preuve de laxisme dans l'octroi de crédits.» Depuis bientôt trois ans, le message adressé aux banques suisses – l'avertissement, devrait-on dire – est récurrent. Depuis que les conditions économiques et monétaires que l'on connaît ont poussé la Banque nationale suisse (BNS) à appliquer une politique monétaire ultra-accommodante, tantôt elle, tantôt la Finma, tantôt le Département fédéral des finances revient régulièrement à la charge.

Ils ont d'abord cherché à modérer verbalement les ardeurs concurrentielles des banques. Ont-ils été entendus? Pas assez à leur goût, visiblement. Doù, depuis la fin de l'été dernier, une vague réglementaire de fond censée mieux encadrer les politiques internes des établissements concernés.

Jusqu'ici, rien de très illogique. La Finma tente de brider la croissance d'un marché en surchauffe. En cinq ans seulement, les prix des logements en propriété (PPE) ont augmenté en moyenne de 35% à travers le pays, ont souligné cette semaine les experts d'UBS, en ajoutant que les comportements spéculatifs se multipliaient.

Les méthodes envisagées pour contrer les excès sont par contre un peu plus discutables. La Finma propose 1) que les banques aient un meilleur suivi des «exceptions to policy», soit les affaires hypothécaires qu'elles concèdent et qui sortent du cadre usuel d'un finance-

ment immobilier. Généralement quand le client apporte moins de 20% de fonds propres mais fournit d'autres garanties, comme un salaire particulièrement important, par exemple; 2) que les réserves de fonds propres des banques soient plus élevées qu'à l'heure actuelle. Et c'est surtout ce point qui oppose régulateurs et praticiens.

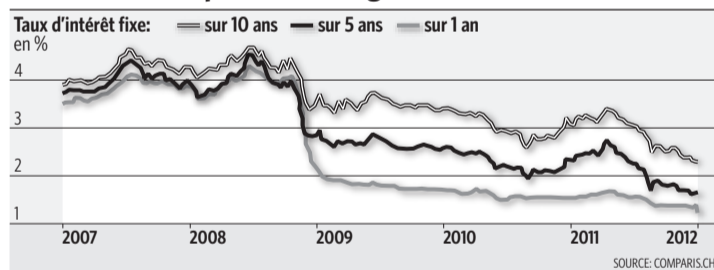
Un exemple: aujourd'hui, une banque qui assure le financement de deux tiers de la valeur d'un bien immobilier doit appliquer une pondération-risque de 35%. Un prêt de 80% de la valeur, exige, lui, une pondération-risque de 75%. Ceci, indépendamment de la capacité financière du débiteur à assumer les charges liées à son emprunt (intérêts, amortissements, frais d'entretien).

Demain, si la réforme passe la rampe, il y aura des paliers de pondération, en fonction de la solidité financière du débiteur. Si les charges liées à une hypothèque dépassent 33% du revenu du client, la banque devra utiliser une pondération-risque de 85%. Voire même de 100%, si le client n'a pas 20% de fonds propres.

On l'a vu cette semaine, les banques ne sont pas prêtes à toutes les concessions. Elles veulent bien collaborer, a dit lundi l'Association suisse des banquiers (ASB), mais s'opposent à des mesures dont «les conséquences pour les clients hypothécaires et l'économie réelle sont difficiles à prévoir».

Les banques ont, certes, fait des efforts cet automne, en renforçant leurs directives d'auto-réglementation. Peut-être pas assez: dans le chapitre sur la politique d'octroi de crédits hypothécaires, la Finma voulait leur imposer des critères quantitatifs. Les banques s'y sont opposées, au nom de la libre concurrence. Le régulateur a fini par céder, ne les obligeant qu'à un ajustement des critères qualitatifs déjà existants.

Des taux bas trop incitatifs au goût des autorités de contrôle



Qui a tort, qui a raison? Si les banques avaient davantage collaboré, le régulateur serait-il revenu moins brutalement à la charge? C'est difficile à dire mais une chose est sûre: il y a inadéquation. Les autorités agissent sur la structure du marché pour l'adapter à la conjoncture. Leurs propositions existaient-elles si les taux de référence n'étaient pas à 0%, mais à 2, à 3 ou à 4%? Et si les taux d'intérêt des crédits hypothécaires à dix ans étaient à 5, à 6 ou à 7%? L'accès à la propriété deviendrait plus compliqué. Beaucoup moins de ménages aspireraient à acheter une maison ou un appartement. La concurrence bancaire serait moins forte et le risque de «laxisme» évidemment moins élevé. Doù la grande question: le régulateur est-il sur la bonne voie?

A sa décharge, il n'y en a pas moins. Depuis 2009, la BNS, à chaque fois qu'elle a baissé ses taux, injecté des liquidités ou imprimé des francs pour les vendre sur le marché des changes, s'est dite consciente de la dualité de ses décisions: choisir entre l'économie dans son ensemble et l'immobilier en particulier. Logiquement, la BNS a choisi de préserver toute l'économie. Même si cela doit porter préjudice, un jour où l'autre, à un secteur d'activité.

Pour répondre au défi conjoncturel posé par les taux bas, le projet de volant de fonds propres anticyclique se profile comme une bonne

solution. Le marché surchauffe? Activons le volant et demandons plus de fonds propres aux banques. Les taux remontent et la demande de crédit ralentit? Désactivons le volant progressivement. Sans rentrer dans le détail technique, l'outil paraît simple et flexible.

Et s'il veut vraiment modifier la structure du marché hypothécaire, le régulateur peut explorer une autre piste: agir sur la possibilité pour un emprunteur de mettre en gage ou de retirer son 2e pilier. Dans un tel cas, le pari est risqué, pour celui dont les fonds propres sont surtout constitués de son capital-vieillesse. Dans le scénario du pire, il peut perdre l'épargne de toute une vie professionnelle, simplement parce qu'il aurait acheté trop cher et/ou au mauvais moment. Car si sa maison perd 20% de sa valeur, ce sont ses propres fonds qui sont perdus. Le chiffre de 20% est un exemple mais c'est aussi l'ampleur de la correction des prix possible pour certaines régions, prévoient plusieurs spécialistes.

Légiférer sur ce point, c'est aussi, certes, agir sur les conditions-cadres. Mais cela aurait l'avantage de brider la croissance du marché – ce que veulent les autorités – parce que cela limiterait l'accès aux crédits hypothécaires à des clients qui n'ont pas besoin de leur 2e pilier pour obtenir un prêt. Donc des clients financièrement plus solides – ce que veulent les banques.